

VILLE DE CASTELNAUDARY
Direction de l'Administration Générale

ARRETE DU MAIRE PM/NN/MD - N°2025-3

Remplace l'arrêté du MAIRE n°2024-687 du 5 septembre 2024

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à
M. GREFFIER Philippe, Premier Adjoint

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection et installation du Conseil Municipal,

VU la démission de Madame Evelyne GUILHEM, Adjointe au Maire, en date du 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. GREFFIER Philippe, 1^{er} adjoint chargé des **finances, des coopérations intercommunales, de la Sûreté et de la Sécurité, du Sport, de l'agriculture, de la vie associative, du numérique, de la démocratie locale et de la citoyenneté**, est délégué pour traiter et signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Les délibérations et la certification du caractère exécutoire des **actes municipaux**,
- Les actes et documents relevant des compétences sus visées et notamment :
 - **les pièces administratives et comptables se rapportant à l'exécution du budget** étant précisé qu'en cas d'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, Monsieur Giovanni ZAMAI, Conseiller Municipal Délégué assumera la délégation de fonction et de signature pour ce qui concerne le suivi des budgets,
 - **le circuit des bons de commande**, étant précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, les délégations de fonction et de signature en la matière seront assurées par Monsieur Giovanni ZAMAI, Conseiller Municipal Délégué,
 - **les coopérations intercommunales**,

- **les coopérations intercommunales,**
 - les dossiers se rapportant à la **sûreté**, la **sécurité** et la **vidéo-protection**,
 - la **Police Municipale**, à l'exclusion des questions relatives aux Ressources Humaines,
 - le pilotage et la coordination du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, en lien avec M. Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal délégué, compétant concernant la Prévention de la délinquance,
 - **le pilotage de la stratégie de prévention des risques majeurs** en lien avec M. Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal délégué, compétent concernant le suivi du Plan Communal de Sauvegarde,
 - la réception et le traitement des **demandes de la population concernant les questions de sûreté et de sécurité**,
 - **le développement sportif,**
 - **l'organisation des manifestations sportives et les actions en lien avec les associations sportives**, étant précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, les délégations de fonction et de signature en la matière seront assurées par Madame Sabine CHABERT, Conseillère Municipale déléguée,
 - **la sauvegarde du patrimoine sportif,**
 - **l'interdiction des stades**, étant précisé qu'en cas d'absence de Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, les délégations de fonction et de signature en la matière seront assurées par Madame Sabine CHABERT, Conseillère Municipale Déléguée,
 - **le développement de politiques** de soutien à l'agriculture et aux activités agroalimentaires,
 - **la promotion de la vie associative** avec l'appui de Madame Sabine CHABERT, Conseillère Municipale déléguée,
 - **le développement du numérique et de la citoyenneté** avec l'appui de Monsieur Denis BOUILLEUX, Conseiller Municipal délégué,
 - **la démocratie locale**, étant précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, les délégations de fonction et de signature en la matière seront assurées par Madame Régine SURRE, Conseillère Municipale déléguée,
 - les actes et documents relevant de la **fiscalité locale** et notamment :
 - o **les taxes directes locales**, notamment la transmission aux services fiscaux des informations périmées, inexactes ou incomplètes relatives à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière non bâtie et à la Taxe Foncière bâtie,
 - o **la mise à jour du cadastre** avec notamment la numérotation de voirie et la concordance cadastre / terrains des parcelles de la commune,
 - o **le suivi de l'observatoire fiscal,**
- **Les arrêtés d'hospitalisation** pour troubles mentaux les semaines où Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, sera l'élu de permanence identifié au tableau de permanences des adjoints,

- **Les actes soumis au pouvoir de police du Maire** plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations, les semaines où Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{er} adjoint, sera l'élu de permanence identifié au tableau de permanences des adjoints,

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Philippe GREFFIER signera l'intégralité des actes et documents relevant des pouvoirs propres du Maire ainsi que les décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, et de la délibération n°2020-79 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressé

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Castelnaudary, le **16 JAN. 2025**

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **24 JAN. 2025**

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **16 JAN. 2025**

Par publication le **24 JAN. 2025**

Par notification le : **17 JAN. 2025**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Nicolas NAYRAL



Notification du présent arrêté à :

Monsieur Philippe GREFFIER

Le : **17 JAN. 2025**

Signature de l'intéressé